Rencontre citoyenne sur le dossier de la pinède de l'Île Sainte-Thérèse
Le lundi 28 octobre 2019 à 19 h
Pavillon Gérard-Morin
41, rue Arthur Riendeau
Saint-Jean-sur-Richelieu

Compte rendu

Sont présents :

Citoyens : environ 70 personnes

Ville :

- Alain Laplante, maire
- Maryline Charbonneau, conseillère district 12 (lieu de la pinède)
- Mélanie Dufresne, conseillère district 1
- Justin Bessette, conseiller district 2
- François Auger, conseiller district 5
- Yvan Berthelot, conseiller district 9
- Luc Castonguay, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDE)
- Francine Van Winden, Chef de division environnement et développement durable
- Sylvain Latour, coordonnateur consultation publique et amélioration continue

La conseillère du district 12, lieu de la pinède, Maryline Charbonneau souhaite la bienvenue aux citoyens. Elle présente les élus, les gestionnaires municipaux et les membres du comité de sauvegarde de la pinède de l'Île Sainte-Thérèse.

Le maire Alain Laplante remercie les citoyens, les élus et les gestionnaires municipaux de leur présence.

Le directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique Luc Castonguay fait un état de situation relativement à la démarche de conservation.

Mise en œuvre du plan de conservation des milieux naturels

2005 Caractérisation des boisés urbains

2009 **Adoption du plan de conservation de 286 ha** en zone urbaine
Avis de réserve sur des terrains soumis à une conservation par acquisition municipale

2010 Mise en place d'une **stratégie de financement** des acquisitions
- 30 M$ pour financer les acquisitions

2014-2015 ***Consultation citoyenne*** sur l'avenir des boisés exclus du plan de conservation

2015 **Plan de conservation de 386 ha protégeant 90% des boisés** en zone urbaine (PC2)

2016 Révision de la stratégie de financement. Enveloppe financière dédiée à l'acquisition bonifiée à 47,5 M $ (versus 30 M $ décrété en 2010)

2017 Élaboration d'un plan de gestion pour chaque milieu naturel conservé

2019 **Inauguration du parc naturel des Parulines**, premier parc en conservation

En cours **Démarche de conservation perpétuelle** et mise en valeur des milieux naturels
Révision du plan de conservation – PC3

Plan de conservation	**2009**	**2015**
Réglementés	115 ha	182 ha
Pour acquisition par la Ville	171 ha	204 ha
Total	***286 ha***	***386 ha***

Protection de 90% des boisés en zone blanche et 5 objectifs collectifs de verdissement

- Reboisement du territoire pour atteindre 10% de superficies boisées sur l'ensemble de la Ville (actuellement à 7%)

- Plantation de 50 000 arbres en 10 ans
- Création d'un parc naturel d'envergure
- Mise en réseau par le développement de corridors naturels
- Protection accrue des boisés situés en zone agricole permanente

Stratégie financière responsable et équilibrée entre développeurs et citoyens

1. Une taxe dédiée à l'environnement de **0,0273$/100$** pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion des milieux naturels

    - Représente une **contribution annuelle de 70,24$ sur 40 ans** pour une résidence unifamiliale moyenne

    - Génère actuellement 2,5 M$/année

2. Une **contribution de 15% du promoteur,** incluse dans le protocole d'entente lors de l'ouverture de rues

    - <u>Payable en $$ selon la valeur marchande du terrain</u>

    Création d'un marché parallèle pour l'acquisition des milieux naturels de moindre valeur ciblés par le plan de conservation
    Création de banque de terrains en prévision de projets futurs (15% en compensation)

3. **Une contribution de 5% du promoteur** pour le milieu humide urbanisé

    - <u>Payable en $$ selon la valeur du milieu humide</u>

L'Île Sainte-Thérèse, qui est le site d'étude, comporte son aire de conservation, son secteur de développement, des zones inondables 20 ans et 100 ans de même que la pinède et le boisé central. Les superficies en conservation représentent 37% du boisé central.

La Chef de division environnement et développement durable Francine Van Winden indique que la Ville a commandé une caractérisation qui a été effectuée par une biologiste de la firme Groupe Rousseau Lefebvre.

L'observation faunique fait état de Mésanges à tête noire et de grenouilles des bois. Les espèces exotiques envahissantes observées sont la Valériane officinale, l'Égopode podagraire, l'Alpiste roseau, la Salicaire pourpre et le Roseau commun. La valeur écologique observée est modérée et faible ce qui n'enlève rien au caractère unique du site de même que sa rareté.

Critères d'évaluation de la valeur écologique des milieux

Superficie	Plus un milieu est étendu plus il a de meilleures chances d'abriter une plus grande diversité d'habitats et d'espèces
Forme	Plus la forme est régulière, plus il offre un maximum d'habitats intérieurs pour un minimum d'habitat lisières, ce qui le rend plus résilient
Connectivité hydrologique	Pour un milieu humide : l'indice de pérennité permet de jouer un rôle plus important dans la filtration des eaux et l'atténuation des risques d'inondation Pour un milieu terrestre : cette connectivité implique une diversité accrue d'habitats et donc d'espèces présentes
Connectivité à un massif forestier	Favorise le maintien de son intégrité. Plus la superficie est importante, plus la valeur écologique du milieu naturel est considérée importante
Présence d'habitats particuliers	Présence d'habitats floristique et faunique désignés augmente la valeur écologique d'un milieu
Présence d'espèces à statut particulier	Présence d'espèces désignées augmente la valeur écologique d'un milieu
Présence d'espèces envahissantes	Présence d'espèces exotiques envahissantes qui cause de nombreux impacts négatifs tels que la réduction d'habitats, de niches écologiques ou de nombre d'espèces indigènes

Perturbation déchets	Les activités telles que des chemins, routes, sentiers, remblais, coupe d'arbres détériorent le milieu naturel
Fragmentation	La division du milieu naturel par des infrastructures anthropiques reflète le caractère perturbé du milieu
Intégrité du milieu périphérique	Proportion d'un milieu naturel présente alentour du site permet de constater si des éléments extérieurs au milieu naturel peuvent nuire à son intégrité

Étapes franchies à ce jour

2009	Premières parcelles mises en conservation
2015	Ajout de parcelles en conservation
2019	Avis de réserve pour les 4 lots de la pinède Caractérisation de la pinède et du boisé central
En cours	Troisième révision du plan de conservation des milieux naturels

D'une façon générale, Luc Castonguay donne quelques détails sur la mise en œuvre du plan de conservation des milieux naturels. Depuis sa première mouture en 2009, plusieurs discussions et échanges ont eu lieu jusqu'à la mise en place d'un moratoire en 2014 suivis d'une consultation publique en 2015. Une nouvelle version du plan a été adoptée la même année. Il ajoute que la Ville est actuellement propriétaire de 92 % des terrains inclus dans le plan. Les terrains visés sont dans la zone urbaine alors que la zone agricole représente tout de même 71 % du territoire à Saint-Jean-sur-Richelieu. Concernant l'aménagement des boisés, la Ville a procédé tout récemment à l'inauguration de son premier parc naturel, le parc des Parulines.

Luc Castonguay demande au conseiller Yvan Berthelot de donner quelques détails sur la stratégie financière du plan de conservation. Une somme de 2,6 M$ est disponible annuellement. Une contribution de 15 % de la superficie à développer est payable par les promoteurs et une autre de 5 % s'ajoute pour les milieux humides.

Avant la période de questions, Luc Castonguay précise que le site qui est à l'étude englobe une portion de l'ancien camping et de la pinède.

Intervenants pour les réponses aux questions :

- Alain Laplante : AL
- Maryline Charbonneau : MC
- Justin Bessette : JB
- Yvan Berthelot : YB
- Luc Castonguay : LC
- Francine Van Winden : FVW

Questions et commentaires :

- Les terrains de l'Île Sainte-Thérèse inclus dans le plan de conservation sont-ils tous acquis ?
  LC : *Non*

- La notion de corridor boisé est-elle considérée ?
  LC : *La notion de connectivité entre les boisés, incluant la pinède est un élément important.*

- Des précisions sont demandées concernant la valeur écologique modérée ou faible.
  FVW : *Plusieurs espèces d'oiseaux, de grenouilles et de plantes exotiques ont été répertoriées. Il n'y a cependant pas de rainette faux-grillon. Le résultat de la caractérisation fait état d'une valeur écologique modérée et faible ce qui n'enlève rien au caractère unique du site de même que sa rareté. En effet, la rareté des boisés est un critère important. L'exemple du boisé Normandie où la Ville a cessé la coupe, fait en sorte que de nouvelles espèces sont apparues.*

- Quels sont les critères qui déterminent l'acquisition d'un boisé plutôt qu'un autre ?
  LC : *La pinède fait l'objet de plusieurs enjeux : le lotissement des 10 lots est réalisé depuis longtemps. Il s'agit de terrains «construisibles» avec le réseau d'égout et d'aqueduc à proximité. À l'époque, le conseil municipal a fait des choix. Les questions du prix et des opportunités ont été considérées.*
  Le ministère de l'Environnement et du développement durable avait également identifié des boisés plus sensibles que la pinède ailleurs sur le territoire.

- La consultation porte-elle sur le choix d'acquisition des boisés et une consultation de ce type a-t-elle déjà eu lieu ?
  LC : *La consultation porte sur la pinède et le boisé central. Il y a eu une consultation en 2015 sur les boisés en zone blanche.*

- La firme qui a réalisé la caractérisation en est une d'architectes paysagistes.
  FVW : *Une caractérisation du site a été réalisée par une biologiste qui travaille pour une firme d'architectes paysagistes.*

- Saint-Jean-sur-Richelieu peut se comparer à quelle ville pour la conservation ?
  LC : *Les comparaisons avec d'autres villes concernant la conservation des boisés sont difficiles à faire. La zone agricole est immense à Saint-Jean-sur-Richelieu. Elle représente 71% du territoire. Plusieurs boisés ont disparu autant dans la zone urbaine que dans la zone agricole. Il n'y a cependant pas beaucoup de villes qui sont allées aussi loin en matière de conservation.*

- Les citoyens veulent profiter de la présence des élus à la rencontre pour demander davantage de conservation.

- Les citoyens croient que la Ville doit rapidement se porter acquéreur des boisés pour assurer leur pérennité. La question de l'aménagement des lieux est secondaire.

- On indique que l'ONU prône la protection de 17% des territoires, ce qui n'est pas le cas à Saint-Jean-sur-Richelieu. Il faut agir tout de suite pour préserver ce qui reste. La protection est davantage prioritaire que d'aménager les boisés. On ajoute que les espaces verts sont bénéfiques pour la santé tout comme la diminution de la mortalité et l'augmentation du bien-être. Plus la biodiversité est grande plus la santé s'améliore. En 2019, on ne peut plus ignorer les changements climatiques et la perte de milieux humides. À l'Île Sainte-Thérèse, la biodiversité a beaucoup diminué avec la construction de maisons.

- Une résidante de l'île a quitté Montréal pour un endroit comme celui-ci. Elle cherche les endroits pour aller marcher et pour prendre de l'air. Elle est allée sur le site de l'ancien camping. Selon elle, la municipalité doit garder les fonds de tiroir pour acheter les terrains. Cette psychologue insiste sur un colloque « environnement – santé mentale ». On peut s'inspirer d'endroits comme Saint-Bruno. Par ailleurs, elle est consciente que le financement des municipalités repose uniquement sur la taxation et elle sait que c'est un problème.

- Une résidante insiste pour un meilleur effort en matière de conservation.

- Quel serait l'impact du développement sur les zones boisées, sur les animaux ? on souhaite d'autres études.
  LC : *En toute honnêteté, toute urbanisation a un impact sur la faune, la flore et les milieux humides.*

- Il est question du phragmite. Est-il possible d'envisager une régression des espèces envahissantes et planter des arbres indigènes permettant l'augmentation de la biodiversité.

- Il est question du boisé Douglas. On doit protéger tous les boisés restants. La pensée ayant évolué autant chez les citoyens, les élus et les gestionnaires municipaux.

- On doit penser autrement. Est-ce que le coût d'acquisition de la pinède et de l'ancien camping serait d'environ 8 M $?
  LC : *Les coûts estimés pour l'acquisition de la pinède sont environ 2 M $ alors que l'achat de la portion centrale pourrait coûter entre 6 et 7 M $.*

- L'ancien camping serait plus facile à acquérir puisqu'il n'y a pas de subdivisions de terrains. Donc, le nerf de la guerre c'est l'argent. Il y a diverses sources de financement possibles. Il pourrait y avoir des partenariats avec Parcs Canada ou bien Tourisme Montérégie. Il y a des fonds de conservation autant pour la faune et la flore. Il y a divers critères d'admissibilité. Des solutions de financement sont envisageables. On propose alors la création d'un organisme à but non lucratif. On soulève la possibilité de tarifer plus de résidences situées à proximité des aires de conservation (concept de bonus-malus).

- On souhaite que les enfants puissent jouer dans des boisés de l'Île Sainte-Thérèse. Les études de Jérôme Dupras indiquent que pour chaque dollar investi en environnement on en retire 8 à 10$ en services publics. C'est bien de planter des arbres mais nous devons garder ceux déjà existants.

- Une résidante de l'Île Sainte-Thérèse indique que la pinède c'est un coin de paradis. Elle est agréablement surprise de constater qu'il est toujours possible de la conserver.

- Combien d'argent est disponible dans le fonds monétaire pour l'acquisition des boisés ?
  YB : *Il y a 6 à 7 millions $ actuellement dans le fonds municipal pour acquérir les boisés. La Ville se donne un horizon de 10 à 15 ans pour se porter acquéreur de tous les boisés inclus dans le plan de conservation.*

- La Ville dispose de combien de temps devant elle pour se porter acquéreur de la pinède avant que les promoteurs développent le terrain ?
  LC : *La Ville a récemment imposé des avis de réserve sur quatre lots. En fait, c'est la valeur de l'état des lieux actuellement qui est considérée. L'avis de réserve a une durée de deux ans et est renouvelable pour deux autres années.*

- Le développement domiciliaire additionnel à l'Île Sainte-Thérèse n'est pas opportun puisqu'il n'y a pas de services de proximité.

- Évitons le morcellement pour protéger la biodiversité. Les friches ont aussi leur raison d'être. Il est beaucoup question des boisés mais le plan de conservation c'est plus que cela.

- Un seul pont reliant l'Île Sainte-Thérèse au reste de la ville est actuellement disponible en raison des travaux. Si une telle situation se reproduisait, un nouveau développement accentuerait la circulation.

- La possibilité que les terrains de l'ancien camping soient contaminés est soulevée.

- À quand la décision du conseil ?
  MC : *Le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique fera une présentation au conseil d'ici la fin de cette année. Une consultation publique est prévue en 2020 de même qu'une prise de décision.*

- Des citoyens travaillent à la rédaction d'un mémoire et ils veulent en faire le dépôt au conseil.

Autres commentaires des intervenants :

Luc Castonguay, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique

- Lorsqu'une ville démontre son intérêt pour se porter acquéreur d'un terrain, c'est souvent plus cher.

- L'argent disponible dans les budgets de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu permet actuellement et permettra plus tard d'acquérir les boisés inclus dans le plan. Le règlement d'emprunt est étalé sur 40 ans. Des sommes d'argent sont également disponibles au niveau fédéral.

Francine Van Winden, Chef de division environnement et développement durable

- Il est important de rappeler que la présence d'un milieu humide est une contrainte au développement. Sa présence peut amener, dans certains cas, à une interdiction de construire et dans d'autres cas, à obliger le développeur à compenser ailleurs sur le territoire.

Alain Laplante, maire

- Le nombre peu élevé de boisé fait en sorte qu'il faut se pencher sur la volonté de conserver davantage.

- L'ensemble des arguments a été étalé. Le message est le même à travers les années : biodiversité, changements climatiques etc… Il faut éviter de confronter la capacité de payer des contribuables versus la protection de l'environnement. C'est la Ville qui dicte les priorités de développement. Il faut revoir la fiscalité municipale.

Maryline Charbonneau, conseillère municipale district 12 (lieu de la pinède) et présidente du comité environnement et développement durable

- L'enjeu de cette rencontre citoyenne c'est de prendre note de la volonté de protéger davantage. Il y aura des discussions à cet effet au conseil municipal.

- Un milieu humide est présent sur le site de la pinède.

- Les aménagements dans les boisés peuvent être simplement de conserver des sentiers viables.

- Il est proposé que les différents attraits de l'Île Sainte-Thérèse soient davantage exploités comme le parc Docquier et la piste cyclable.

Mélanie Dufresne, conseillère district 1

- Son district, le centre-ville, est un ilot de chaleur en soit. Elle souhaite donc une protection de 6% des boisés dans la zone blanche et de 11% incluant la rivière.

Justin Bessette, conseiller district 2

- Depuis douze ans, les boisés sont protégés dans la zone agricole. Il ne veut pas se comparer à Brossard. Par ailleurs, l'aménagement des boisés ne fait pas partie de ses priorités.

- La Ville a les moyens de retarder le développement comme ne pas ouvrir les rues pour les promoteurs qui font du développement.

Yvan Berthelot, conseiller district 9

- Il faut protéger le plus possible de boisés en respectant la capacité de payer des contribuables.

- Il est heureux d’avoir entendu les citoyens. Il parle des différentes phases du plan de conservation. Il pose la question suivante aux citoyens : « Seriez-vous prêts à payer plus cher pour acquérir davantage de boisés? il faut équilibrer le budget ».

Le maire Alain Laplante et la conseillère municipale du district 12 Maryline Charbonneau remercient les citoyens de s’être déplacés pour cette rencontre citoyenne.

Sylvain Latour
Coordonnateur consultation publique et amélioration continue
450 357-2383, poste 2360
s.latour@sjsr.ca